

# ENCOMBRANTS MÉNAGERS 2020 MAROLLES-EN-BRIE

ENCOMBRANTS	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
	21		17		19		21		15		17	

BRANCHES	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
	10		16		8		20		4		16	

## ACCEPTÉS AUX ENCOMBRANTS

Ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants



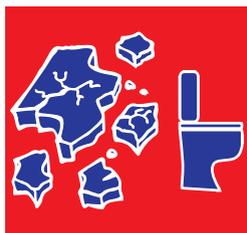
La ferraille



Les tapis et les tentures



Les petits objets divers



Les gravats et céramiques



Les produits chimiques



Les meubles en bois et le mobilier



La literie



Les cartons pliés et/ou fagottés



Les piles et batteries



L'électroménager

## REFUSÉS AUX ENCOMBRANTS

Ce que vous devez apporter absolument en déchetteries

## 4 DÉCHETTERIES PRÈS DE CHEZ VOUS !

		PARTICULIERS EN VÉHICULES LÉGERS	PROFESSIONNELS ET VÉHICULES DE CATÉGORIE 5 ET 6
<b>DÉCHETTERIE PRINCIPALE DE VARENNES-JARCY</b> ROUTE DU TREMBLAY	DU LUNDI AU VENDREDI	de 9h à 12h30 13h30 à 17h45	de 9h à 12h 13h30 à 17h
	WEEK-END	Samedi - Dimanche 9h à 12h30 13h30 à 17h	INTERDITS
<b>COMBS-LA-VILLE</b> FACE AU STADE A. MIMOUN	DU MERCREDI AU VENDREDI	8h45 à 12h30 13h30 à 18h	 <b>INTERDITS</b>
	WEEK-END	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30 Dimanche 9h à 12h30	
<b>BRIE-COMTE-ROBERT</b> CHEMIN HERBU	LUNDI - MARDI VENDREDI	8h45 à 12h30 13h30 à 18h	 <b>INTERDITS</b>
	WEEK-END	Samedi 8h45 à 12h30 13h30 à 17h30 Dimanche 9h à 12h30	

**TOUTES LES DÉCHETTERIES SONT FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS.**

Afin d'éviter tout danger, merci de déposer vos objets encombrants, la veille des dates définies ci-dessus vous concernant et ce le plus tard possible. Les équipes du SIVOM passent dès 5h30.

# QUELQUES RÈGLES À RESPECTER...

RAPPEL



La quantité d'encombrants est limitée à 2 M3.



Sortir les grands meubles démontés, sans clous, ni vis.



Les livres et papiers divers ne sont pas des encombrants : bac jaune.



Les déchets issus de la déconstruction ne sont pas des encombrants.



Dans la mesure du possible, ne pas stationner devant les encombrants.



Les cartons doivent être pliés.



Les ordures ménagères ne sont pas acceptées.



Les pièces automobiles ne sont pas des encombrants ménagers.

Plus d'informations sur [www.sivom.com](http://www.sivom.com)

ou par téléphone au  
**01.69.00.96.90**